



MAIRIE DE CHEU 89600

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Etaient présents : MMES CHARREAU BOURSIN PEREIRA SCHIERER-ALLIE, MM HARIOT SCHERY REMY DUBUC BURTIN OLLIVIER ROY, PARIS

Absents excusés : M MILLON qui a donné pouvoir à M HARIOT, M MISIER qui a donné pouvoir à M DUBUC

Secrétaire de séance : M ROY Matthieu

Le Maire demande de rajouter en point 10 : Modification des statuts de la CCSA : Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Le point Affaires et questions diverses devient le point 11. Le Conseil donne son accord.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Signature des délibérations du Conseil Municipal du 14 juin 2018

3. Convention natation scolaire année 2018-2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Mairie de St Florentin pour un montant de 6.60 € par élève et par séance (6.40 € en 2017-2018).

4. Renouvellement du contrat logiciels Horizon on Line

Récapitulatif des coûts 1ère année

Investissement logiciels : Droits d'accès Logistique 1 428,00€ HT – 1 713,60€ TTC
Cession licence 2 334,60€ HT – 2 801,52€ TTC
Total Investissement 3 762,60€ HT – 4 515,12€ TTC

Fonctionnement de prestations : Mise à niveau correctrice 389,10€ HT – 466,92€ TTC
Assistance à l'utilisation 389,10€ HT – 466,92€ TTC
Mise à disposition du matériel 778,20€ HT – 933,84€ TTC
Total fonctionnement 1 556,40€ HT – 1 867,68€ TTC

Récapitulatif des coûts des années suivantes :

Investissement logiciels : Cession de licences 2 334,60€ HT – 2 801,52€ TTC
Total investissement 2 334,60€ HT – 2 801,52€ TTC

Fonctionnement de prestations : Mise à niveau correctrice 389,10€ HT – 466,92€ TTC
Assistance à l'utilisation 389,10€ HT – 466,92€ TTC
Mise à disposition du matériel 778,20€ HT – 933,84€ TTC
Total fonctionnement 1 556,40€ HT – 1 867,68€ TTC

Rachat du matériel (Ordinateur) : 204 € (celui-ci sera donné à l'école)

Le Conseil Municipal donne son accord.

5. Plan de coupe de la forêt communale 2019

Le Conseil Municipal valide le plan 2019 proposé par l'ONF : Martelage de deux parcelles en coupe de futaie jardinée et vente de la totalité des produits.

6. Création d'un poste d'Agent Spécialisé Territorial des écoles maternelles

Suite à la demande de disponibilité de Mme COTTENOT à partir du 18/09/2018 (Celle-ci n'est pas en retraite), un poste d'Agent Spécialisé Territorial des écoles maternelles est créé pour 32 h par semaine. Sa pérennité est liée à l'obtention de l'examen qualifiant.

7. Courriers de M et Mme Lemée concernant la remontée de la nappe phréatique dans leur maison

Le Maire donne lecture des courriers et réponses apportées, après avoir reçu plusieurs fois M. ou Mme LEMEE en Mairie ou au domicile du Maire.

Suite à un hiver exceptionnellement pluvieux, la nappe phréatique est montée, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs décennies. Jusqu'ici, ils avaient de l'eau tous les hivers dans leur terrain. C'est un phénomène climatique, et malheureusement rien d'autre, tous les terrains étaient gorgés d'eau (photos à l'appui). Leur maison est implantée sur la nappe phréatique, comme d'autres, beaucoup plus anciennes ou plus récentes, dont le hangar communal et le foyer communal. Seule leur maison a été inondée. Le Maire a même procédé à la fermeture de la RD 34, pendant un week-end sur son initiative. Tous les services de l'Etat ont été avertis (Préfecture, Gendarmerie, Pompiers, Conseil Départemental), de la crue de l'Armançon à la montée de la nappe; les pompiers de Jaulges sont même intervenus.

Le Maire donne également lecture du courrier reçu de notre assureur GROUPAMA suite à l'expertise de la maison de Monsieur Lemée : « L'habitation des époux LEMEE se trouve construite en zone inondable périphérieurement. La commune ne peut être tenue responsable des montées des eaux des nappes phréatiques. Ainsi, nous ne ferons pas droit aux demandes de la partie adverse ».

Après discussion, le Conseil Municipal s'engage à faire des travaux de canalisation de façon à ramener les eaux pluviales dans le réseau grande rue, sans pour autant en garantir le résultat.

8. Lutte contre l'ambroisie : Désignation d'un référent communal

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 :

L'ambroisie est une plante très allergisante, historiquement implantée en France dans un corridor de l'Allier et du Val de Loire. Son développement progresse vers le Nord, le Département de l'Yonne est désormais impacté.

PLATEFORME INTERACTIVE, SIGNALLEMENT AMBROISIE

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- email : contact@signalement-ambroisie.fr
- téléphone : 0 972 376 888

L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté se tient à votre disposition pour tout renseignement :

Contacts :

FREDON Bourgogne Marine HASS 21, rue Jean-Baptiste GAMBUT 21200 BEAUNE Tél : 03.80.25.95.43 / 06.52.38.87.91 m-hass@fredon-bourgogne.com http://www.fredon-bourgogne.com	Agence Régionale de Santé Nezha LEFTAH-MARIE La City, 3 av Louise MICHEL/ CS 91785 25044 Besançon cedex Ars-bfc-dsp-se@ars.santé.fr Tél : 03.81.47.88.63 www.ars.bourgogne-franche-comté.santé.fr
---	---

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigné Monsieur Pascal MILLON comme référent.

9. Conditions financières de reprise des zones d'activités économiques communautaires sises à Percey, Briennon sur Armançon et St Florentin

Le Conseil Municipal donne son accord à cette reprise (une voix contre et trois abstentions).

10. Modification des statuts de la CCSA : Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle compétence (une voix contre).

11. Affaires et questions diverses

Information :

Suite à un rappel de la Préfecture de l'Yonne, le Maire donne lecture de l'article L.2122-17 du code général de collectivités territoriales, sur la suppléance du Maire.

M.H.

Lecture du courrier de M. COLAS.

M.Colas remercie le Maire, suite à un courrier concernant sa parcelle n° HE 17 en friche. Il l'informe qu'il a adressé un courrier au preneur de bail sans réponse à ce jour. Il propose de donner le nom du preneur de bail, afin de lui adresser la facture des charges d'entretien.

SPANC

Le nouveau règlement est affiché sur le panneau de la Mairie.

Compte rendu 2017 de concession de gaz

Nombre de clients 77, nombre de premières mises en service 2, quantité de gaz acheminée 1 239 MWh.

Remerciements

La famille MACHICOISNE remercie le Conseil Municipal, suite au décès de Mme Monique MACHICOISNE. M. et Mme BAGGI, leurs enfants, M. et Mme PRADE, remercient le Conseil Municipal suite au décès de M. BAGGI Jacques. Mme TRINQUESSE Aurélie et M. MILLON Pascal remercient pour la naissance de leur Fils Amaury. M. VOCORET a envoyé une carte de vacances.

Borne de recharge électrique

Elle est en service depuis début septembre.

Réfection rue Noblot en enrobé

Le Maire rappelle que la municipalité ne peut qu'intervenir sur des voies publiques. Il rappelle également que toutes les demandes doivent être faites par écrit ou oralement en Mairie.

Félicitations

Le pharmacien M. DELEPINE, situé place DUBOST à St-Florentin, tient à féliciter les Conseillers Municipaux de Chéu pour leur travail de fleurissement du village.

Rappel

Toutes les demandes, quelles qu'elles soient, doivent se faire soit en passant à la Mairie, soit par écrit, par téléphone au 03.86.35.01.15 ou par mail à l'adresse mail de la Mairie: mairie.cheu@wanadoo.fr

AUCUNE DEMANDE PASSÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NE SERA PRISE EN COMPTE

Foire de Chéu

Le montage des stands se fera le samedi matin à partir de 8 h 45 (RDV en Mairie), le démontage le dimanche soir à partir de 18 h 30. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. La réservation pour le bric à brac est ouverte en Mairie.

Courrier de Monsieur Matthieu Roy

Le Maire donne lecture de ce courrier et de la réponse qui lui a été apportée.

La séance est levée à 21 h 40

Le Maire

